



L'ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE

Être membre de l'Alliance c'est...

- Contribuer à des **projets innovants** en valorisant l'expertise de votre structure, votre capacité d'innovation et votre place dans l'écosystème régional
- S'inscrire dans **une dynamique collaborative**
- Participer à des événements dédiés à des thèmes répondant à de forts enjeux (séminaires, tables-rondes...)
- Élargir le **réseau de votre organisation** en collaborant avec des personnes qualifiées et des acteurs publics et privés de tous horizons
- Intégrer **une association reconnue** pour ses valeurs, sa méthodologie et son rôle dans le territoire

Votre cotisation :

La cotisation*, calculée en fonction du nombre de salariés, est déclinée sur deux niveaux : cotisation simple et cotisation partenariale. Elle permet d'acquérir la qualité de membre et de participer à ce titre à la vie de l'association :

- Intégrer un **groupe de réflexion** pour collaborer à une démarche prospective
- Accéder aux **événements (tables-rondes)** organisés par l'AUEG :
 - > **Accès gratuit** pour les représentants et les salariés de la structure ayant opté pour la cotisation partenariale
 - > Accès à prix modéré pour les membres de la structure ayant opté pour la cotisation simple
- Recevoir l'**AUEG Infos**, les dossiers et les publications de l'AUEG
- Assister à l'**Assemblée Générale** et y exercer son droit de vote

* La cotisation peut être substituée par une convention de partenariat prévoyant des contreparties matérielles

Une cotisation en fonction de votre statut

ENTREPRISE	< 10 salariés	11 à 50 salariés	51 à 150 salariés	151 à 500 salariés	> 500 salariés
Cotisation simple	200 €	400 €	750 €	1 500 €	3 000 €
Cotisation partenariale	À partir de 225 €	À partir de 450€	À partir de 800 €	À partir de 1 600 €	À partir de 3 100 €

COLLECTIVITE TERRITORIALE	< 10 000 habitants	< 20 000 habitants	> 20 000 habitants
Cotisation simple	500 €	1 000 €	2 400 €
Cotisation partenariale	1 000 €	2 000 €	4 800 €

UNIVERSITE	Cotisation
Laboratoire	1 200 €
Etablissement de recherche	2 400 €
Université	4 800 €

ASSOCIATION	Cotisation
Cotisation simple	300 €
Cotisation partenariale	À partir de 1 000 €

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts

L'AUEG, reconnue «organisme d'intérêt général», est habilitée à délivrer des reçus fiscaux à ses membres et donateurs qui ouvrent droit à une réduction d'impôt. Pour les **entreprises** assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés cette réduction est égale à **60 %** des sommes versées dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

PERSONNE MORALE

Personne morale ou groupement de fait :

Représenté.e par :

Profession ou fonction :

Adresse :

Courriel :

Tél. :

Nombre de salariés :

Le versement est effectué par :

► Virement bancaire à la BPA :

IBAN : FR76 16807 00115 01519065922 09 / BIC : CCBPFRPPGRE

► Chèque bancaire ci-joint

d'un montant deEuros

représentant le montant de la cotisation 2022 à l'AUEG

Date :

Signature :

Cachet :

Contact : AUEG, 7C chemin des Prés - Inovallée - 38240 MEYLAN

Tél. 04 76 18 28 65 - Courriel : aueg@wanadoo.fr - aueg.org



L'ALLIANCE UNIVERSITÉ ENTREPRISE

Laboratoire d'idées et initiateur d'actions,
l'Alliance Université Entreprise de Grenoble a pour objectif de :

- Contribuer à l'innovation et à l'anticipation stratégique pour le développement d'un territoire
- Favoriser la création de valeurs en développant la relation Recherche-Entreprise
- Faire évoluer les formations supérieures
- Valoriser à l'international le lien Culture – Université – Entreprise

Les acteurs : adhérents et partenaires

Les acteurs de l'AUEG sont des entreprises, des universités et écoles d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, des collectivités territoriales, des associations, des fondations... concernés par les démarches prospectives conduites en faveur de l'écosystème régional. Leur contribution peut se situer à différents niveaux d'implication : investissement pour un ou plusieurs thèmes, pour une action ciblée ou pour le fonctionnement global de l'association. Outre l'adhésion, des partenariats pluriannuels spécifiques peuvent ainsi être établis sur un thème et des objectifs précis (nous consulter).

La méthode de travail

Les thèmes d'études sont définis par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Des groupes de réflexion et de pilotage sont créés sur chaque thème qui font l'objet d'événements (tables-rondes) et de publications pour valoriser expertises et échanges et promouvoir les conclusions des réflexions et les propositions d'actions à mener.

ADHÉSION 2022